

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 MAI 2026**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Elne, composé de dix-sept membres en exercice et dûment convoqué le douze mai deux mille vingt-six, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Steve FORTEL, Président.

Conseillers présents Steve FORTEL, Jessica HORTA, Manuela PADERN, Marine MACARY, Agnès CATHALA, Laurent FRITZ, Nelson COUTINHO SANCHES, Virginie GOSA, Roland CASTANIER, Yannick MONTHEIL, Brigitte BATLLE, Jacques POIRSON, Karine BERGERON, Sébastien GARGUIER, Charles HIGUERO, Florence HIGUERO, Christelle JIMENEZ.

Pouvoirs

Conseillers non représentés

DEL2026-016 – Affectation du résultat 2025 – Budget Principal

Nomenclature 7.1.1.5 : Finances locales – Décisions budgétaires– Budgets et comptes–Autre actes budgétaires

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur Steve FORTEL, Président,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2025,

Statuant sur **l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025**,

Constatant que le Compte Administratif présente un **excédent de fonctionnement**,

Le Compte Administratif 2025 présente	EUROS
Excédent de fonctionnement (002)	60 941,15
Excédent d'investissement (001)	264 213,88

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

APPROUVE le projet d'affectation du résultat d'exploitation du budget principal 2025 au BP 2026 comme suit :

- **Affectation au compte 002** **60 941, 15 €**

Scrutin :

Pour : 17 voix

Contre : 0 voix

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

ID : 066-266600204-20260519-DEL2026_016-BF



Abstentions : 0 voix

Toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente délibération dans les deux mois qui suivent la date de sa notification et/ou de sa publication. À cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (Espace Pitot - 6 Rue Pitot - 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la délibération ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -

Le 19/05/2026

La secrétaire de séance,

Le Président,



Nadège PASCOT

Steve FORTEL

Publication électronique le :